

Mairie de PASSENANS	Compte rendu du conseil municipal	Mercredi 19 novembre 2025
Présents : Mme Bénédicte MAURISSE, M. Pierre-Henry COULON, M. Pascal DECURNINGE, M. Yves FAIVRE, M. Xavier MAROTTE, M. Michel TROSSAT, M. François-Xavier VIARD, M. Jean-Baptiste WAGNIER. Absent excusé : Mme Maryline BERGER (donne pouvoir à M. Xavier MAROTTE) Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE		

Le conseil municipal, légalement convoqué le quatorze novembre deux-mille vingt-cinq, s'est réuni le mercredi dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq.

Le quorum étant atteint, le maire, M. Michel TROSSAT, ouvre la séance à 19 h.

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2025.**

2. **Délibérations :**

- Heures Sergenon octobre 2025
- Tarification 2026
- Renouée du Japon
- Dépôt sauvage route de l'Ecouvette
- Ossuaire
- Demandes Paiement de Subventions
- EDF Obligation d'Achat
- Réserve Incendie
- Décision Modificative budgétaire

3. **Collecte Fondation du Patrimoine**

Église/Visite des bâtiments de France

4. **Infos et questions diverses**

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8/10/2025**

Approuvé à l'unanimité

2. **Délibérations**

a. **Heures de secrétariat à la mairie de Sergenon**

La commune doit payer pour le mois d'octobre 2025, les heures faites par Muriel Baron au secrétariat de mairie de Sergenon (26,50h) ainsi que les déplacements (185 km) afférents et les refacturer à la commune de Sergenon.

Approuvé à l'unanimité

b. **Tarification 2026**

La salle des fêtes a rapporté 3 810 €, son coût de revient et fonctionnement hors frais de ménage reviennent à 3880 €. Il s'avère nécessaire de revoir la tarification de la salle.

Concession cimetière (tombe) trentenaire	180 €
Concession cimetière (columbarium) trentenaire	370 €
Atelier distillation	La journée 55 €
	La demi-journée 30 €
Droit de chasse	170 €
Location Chapelle (particulier ou association extérieure)	
Gratuit pour les expositions	50 €

Salle des fêtes	Habitants de Passenans		Extérieurs
	Week end	½ journée	Week end
Grande Salle + cuisine	150	75	350
Grande Salle + petite salle + cuisine	200	100	450
Cautions	500 € + 200 €		
Vaisselle	1€/ couvert (+ 2 € par article manquant)		
Tables et bancs	10 € l'ensemble pour deux jours Gratuit pour les habitants de Passenans Caution : 50 € par table Caution : 25 € par banc		
Mise à disposition pour les associations extérieures au village ou en association avec le Foyer Rural (apportant une animation culturelle ou sportive).	15 € par jour d'utilisation		
Location organisme extérieur sans repas	100 € par jour		
Location organisme extérieur avec repas	150 € par jour		

Approuvé à l'unanimité

c. Renouée du Japon

Sur la parcelle 24, il s'avère qu'il y a une surface de 208m² (16x13) de renouée du japon et sur le parking du belvédère, une surface de 115 m² (5x23) de renouée du japon. Afin de s'en débarrasser, il faut procéder à l'installation d'une bâche spécifique. Le travail étant technique et nécessitant du matériel adapté, il s'avère utile de faire appel à une entreprise pour que les bâches soient installées de manière efficace.

Approuvé à l'unanimité

d. Ossuaire

Acceptation du devis de la Marbrerie Bletteranoise TTC 2 880 €

Approuvé à l'unanimité

e. Subventions : Bonne nouvelle

Subventions supplémentaires pour notre commune de la part du Conseil Départemental par suite d'une nouvelle répartition des amendes de police, ces subventions concernent les aménagements de la traversée de Passenans :

33 383 € qui seront versées d'ici la fin de l'année

f. EDF obligation d'achat

Les Panneaux solaires de l'école rapportent à la commune les sommes de :

- 859.30 € pour 2024/2025
- 886.60 pour 2023/2024

g. Réserve incendie

Une réserve incendie doit être installée près de la gare.

La commune ne possède pas de terrain à cet endroit, il est donc essentiel que la mairie puisse faire l'acquisition d'une partie d'un terrain privé afin d'accueillir la réserve incendie.

h. Décision Modificative budgétaire

Décision Modificative Budgétaire afin de provisionner un compte de charge

Approuvé à l'unanimité

i. Point budgétaire au 6 Novembre 2025

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 240 726 €

Recettes réalisées : 306 439 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 236 071 €

Recettes réalisées : 397 067 €

Priorités pour 2026

- Ossuaire (3 000 €)
- Réfection du plafond de l'église (23 000 €) avec DETR + Conseil Départemental pour 50 %
- Réseau incendie : défense incendie au niveau de la gare (installation d'une réserve d'eau) avec un coût estimé de 37 000 € (nécessité d'être propriétaire du terrain)
- Rénovation du logement de l'ancienne poste pour environ 6 000 € de travaux.

j. Contrat entretien de la pompe à chaleur

Service 1 : 132 €

Service 2 : 154 €

Choix du service 2 à 154 €

Approuvé à l'unanimité

k. Devis ESAT pour le Bulletin

Devis pour la réalisation de 210 exemplaires.

Approuvé à l'unanimité

l. Subventions Associations

Le conseil décide à l'unanimité de re conduire les subventions de La Passrelle, la Passlotine à hauteur de **1 000 €**.

Le maire propose d'attribuer une subvention de 1 000 € aux Associations Pétanque et Foot, pour la future organisation des **70 ans du Concours qui aura lieu en 2027**.

Les associations devront fournir, afin de percevoir la subvention, leur budget réalisé, leur budget prévisionnel ainsi que leur compte rendu d'assemblée générale.

m. Mur Parcelle AE 143

À la suite d'une détérioration (déplacement de pierres du mur) de la parcelle AE143. Le propriétaire va entreprendre des travaux.

Concernant la partie haute, le mur soutenant le chemin est à la charge de la commune.

Proposition de mettre des couvertines pour protéger les pierres du chemin

Devis de 4 740 € HT.

Le Conseil Municipal reporte la décision à 2026.

La commune va également effectuer des travaux pour améliorer le bas du chemin de l'Ecouvette afin que les cailloux ne roulent plus sur la route.

3. Collecte fondation du Patrimoine. Église/Visite des Bâtiments de France

La commune a constitué un dossier auprès de la fondation du Patrimoine.

4. Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h45.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mercredi 17 décembre à 19h**.

Rappel : les vœux du maire auront lieu le Dimanche 11 Janvier 2025

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie :

<https://www.intramuros.org/passenans>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique à l'adresse :

mairie@passenans.fr

Mme Maryline BERGER Absente Excusée	M. Pierre-Henry COULON	M. Pascal DECURNINGE
M. Yves FAIVRE	M. Xavier MAROTTE	Mme Bénédicte MAURISSE
M. Michel TROSSAT	M. François-Xavier VIARD	M. Jean-Baptiste WARGNIER